



NOUVEAUX TARIFS PERISCOLAIRES

Dans sa séance du 16/12/2021 le conseil municipal a révisé les tarifs des prestations périscolaires tenant compte de l'augmentation du prix des repas fournis et de celle des charges de personnel.

A compter du 01/01/2022, les tarifs pratiqués seront les suivants :

Cantine :

Quotient familial	Tarifs	Repas sans allergènes
< 1000	4.85 €	13.00 €
≥ 1000	5.00 €	13.00 €

Garderie et PAI :

Quotient familial	Tarifs pour ½ heure
< 1000	1.35 €
≥ 1000	1.45 €